

Copie.1/94
122

La Légation de Suisse à Londres
au Département fédéral des Affaires étrangères.

Londres, le 26 Octobre 1894.

En réponse à votre office du 23 de ce mois, n° 5233, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai remis hier personnellement une note à Lord Kimberley demandant que la Grande-Bretagne veuille bien se charger de protéger les ressortissants suisses établis en Chine.

Le Ministre m'a immédiatement déclaré que ce serait "avec le plus grand plaisir" qu'il accepterait cette tâche et qu'il allait sans retard faire prier l'Amirauté de donner des ordres en conséquence au commandant de l'escadre dans l'Extrême-orient. Lord Kimberley m'a, du reste, assuré que, en raison des instructions qu'il avait reçu déjà antérieurement, l'Amiral anglais aurait protégé les Suisses et autres Européens, même sans ordres spéciaux à cet effet; il a ajouté qu'il considérerait les commerçants et autres étrangers résidant dans les ports comme peu menacés; dans tous les cas, il sera assez facile de les protéger efficacement; les missionnaires et autres personnes habitant l'intérieur sont beaucoup plus menacés et il serait très difficile de leur venir en aide en cas de besoin.



Il est vrai que le Gouvernement impérial a dernièrement garanti la sécurité des Européens, prenant expressément sur lui la responsabilité de leur protection ; mais Lord Kimberley, tout en étant persuadé de la bonne foi du Gouvernement chinois dans ses déclarations, estime que matériellement il ne lui sera pas toujours possible de se faire obéir sur ce point ; les Gouverneurs de provinces sont presque indépendants, il est impossible de contrôler les bandes armées qui parcourent le pays et les communications télégraphiques sont presque nulles de sorte que toute intervention du pouvoir central arriverait trop tard. Chose curieuse et dangereuse et qui ne s'explique que par l'ignorance inouïe du bas peuple, les Chinois confondent les Européens et les Japonais.

Agrez ce...

Pour copie conforme :

